



Code Postal : 47130  
Tel : 05 53 87 21 19  
Fax : 05 53 87 99 50

e-mail : port-sainte-marie.mairie@wanadoo.fr  
site web : www.portsaintemarie.fr



Le Maire de PORT SAINTE MARIE

aux

Habitants de la Commune

Comme cela s'est passé dans plusieurs communes en France, le Conseil Municipal de Port Sainte Marie a voté, lundi 15 février, à la majorité (16 voix pour et 3 abstentions), contre le remplacement des compteurs d'électricité, de gaz, d'eau chaude et d'eau froide des particuliers et des bâtiments publics, par des compteurs communicants.

Ce refus a été motivé par plusieurs raisons :

\* Le souci de protection de la santé des habitants : en effet, ces compteurs sont tous sources d'ondes électromagnétiques avec en plus pour le compteur électrique Linky, un rayonnement à l'intérieur des logements à cause de la technique du CPL (courant porteur en ligne). Les données transmises par radio fréquences empruntent les câbles électriques non blindés qui émettront alors des ondes, ces dernières classées cancérigènes possibles par le CIRC OMS (centre international de recherche contre le cancer). Même si l'exposition est moindre que celle due aux téléphones portables, il y a un effet cumulatif et, de ce fait, nous avons récemment supprimé le CPL dans les 2 écoles en installant des connexions filaires dédiées et réduit le WiFi au strict minimum (WiFi interdit dans les crèches et limité dans les écoles depuis le 9 février 2015, Loi Abeille n° 2015-136).

- \* La non prise en charge en responsabilité civile, des dommages liés aux ondes électromagnétiques, par les compagnies de réassurance.
- \* Le piratage possible, voire probable à l'avenir, des installations.
- \* L'impossibilité, contrairement à ce qui a été annoncé, pour un particulier, de réaliser des économies.
- \* Le risque d'intrusion dans la vie privée.
- \* Le cas avéré de disjonctions avec Linky alors que les compteurs actuels supportent certains dépassements. Seule solution proposée par ERDF, souscrire un abonnement plus puissant donc plus cher.
- \* La durée de vie des compteurs communicants estimée à 20 ans contre 60 pour les actuels (La mise en place des Linky coûte 5 milliards d'euros).
- \* Le risque de perturbations des systèmes et appareils domestiques.
- \* Le risque d'incendie (8 sur les 300 000 compteurs Linky installés pendant l'expérimentation). C'est peu dans l'absolu mais beaucoup trop pour un compteur qui ne présente aucun intérêt pour le consommateur.

Pour le Maire

